



AFC
Direction générale
Case postale 3937
1211 Genève 3

Département des finances
et des ressources humaines
Secrétariat général
Mme Claire Zbinden
Case postale 3860
1211 Genève 3

N/réf. DHL/mt
V/réf.

Genève, le 14 novembre 2019

Commission consultative en matière d'impôt à la source
Rapport d'activité législature 2018-2023
1ère année
(1er décembre 2018 – 1er décembre 2019)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 2, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Règlement instituant une commission consultative en matière d'impôt à la source, du 31 octobre 2018 (RCIS; D 3 20.03).

II. Compétences de la commission

La commission a pour missions d'informer le Conseil d'Etat des problèmes inventoriés en matière d'imposition à la source des personnes physiques et morales dans le canton de Genève, ou dans des domaines connexes touchant les contribuables imposés à la source; de proposer, tout en respectant les traités internationaux, la Constitution fédérale, la législation fédérale, la constitution et la législation genevoises, ainsi que les contingences de la pratique, des solutions acceptables pour tous; de formuler des propositions visant à favoriser le rapprochement entre l'Etat, d'une part, et les contribuables imposés à la source, d'autre part; de conseiller le Conseil d'Etat sur l'évolution souhaitable de la politique en matière d'imposition à la source des personnes physiques et morales.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 2 avril 2019. Lors de cette réunion les points suivants ont été abordés :

- Les actions du groupement transfrontalier européen pour permettre à ses membres de présenter des demandes de rectification et des demandes du statut de quasi-résident, de façon précise et complète. La qualité du travail de ce groupement a été soulignée;

- Des explications ont été données par l'administration fiscale cantonale (AFC) au sujet de la nouvelle loi fédérale sur l'impôt à la source et les conséquences directes pour les contribuables et leurs employeurs.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la direction générale de l'AFC.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances et prise de procès-verbaux.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Le montant des jetons de présence pour la séance du 2 avril 2019 s'élève à 260 F.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

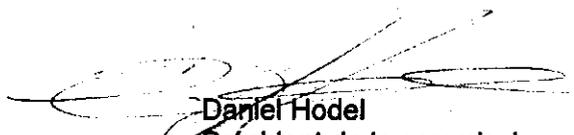
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.


Daniel Hodel
Président de la commission

Torres Zafra Manuel (CHA)

De: CE DF (DF)
Envoyé: vendredi 15 novembre 2019 12:01
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Zbinden Claire (DF)
Objet: Dépôt CE du 27 novembre 2019 - Point 5.2 - Affaire administrative : Rapport d'activité annuel - Commission consultative en matière d'impôt à la source (Z 339)

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir inscrire cet objet.



Commission
consultative en ...

Avec mes cordiaux messages.

Florence Klay
Dossiers Conseil d'Etat

Département des finances
Secrétariat général
Tél. +41 (22) 327 98 05
Code d'acheminement interne: A105/ER/DF

